

CONTRAT DE VENTE D'ACTIFS (Biens meubles)

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
PRÉAMBULE.....	8
0.00 INTERPRÉTATION	8
0.01 Terminologie.....	8
0.01.01 Activités.....	8
0.01.02 Actifs Visés	8
0.01.03 Cas de Défaut	9
0.01.04 Changement de Contrôle.....	10
0.01.05 Charge	10
0.01.06 Contrat.....	10
0.01.07 Cours Normal des Activités	11
0.01.08 Date de Clôture.....	11
0.01.09 Date Effective.....	11
0.01.10 Filiale.....	11
0.01.11 Force Majeure.....	11
0.01.12 Information Confidentielle.....	11
0.01.13 Loi	12
0.01.14 Manquement.....	12
0.01.15 PARTIE.....	12
0.01.16 Personne.....	12
0.01.17 Personne Liée	12
0.01.18 Représentants Légaux.....	13
0.01.19 Stipulations Essentielles.....	13
0.01.20 Taux Préférentiel	13
0.02 Préséance.....	13
0.03 Juridiction.....	13
0.03.01 Assujettissement.....	13
0.03.02 Non-conformité.....	14
a) Divisibilité.....	14
b) Disposition alternative.....	14
0.04 Généralités.....	14
0.04.01 Cumul.....	14
0.04.02 Dates et délais.....	14
a) De rigueur.....	14
b) Calcul.....	14
c) Reports.....	15
0.04.03 Références financières.....	15
0.04.04 Renvois.....	16
0.04.05 Genre et nombre	16

0.04.06	Titres.....	16
0.04.07	Présomptions.....	16
0.04.08	Connaissance.....	16
0.04.09	Acceptation.....	17
0.04.10	Normes comptables.....	17
1.00	OBJET	17
1.01	Vente.....	17
2.00	CONTREPARTIE.....	17
2.01	Prix.....	17
2.02	Ajustements.....	17
2.03	Répartition.....	17
2.04	TPS/TVQ.....	18
3.00	MODALITÉS DE PAIEMENT	18
3.01	Versement initial.....	18
3.02	Solde du prix de vente.....	18
3.03	Réclamation d'un tiers.....	19
3.04	Intérêts.....	19
3.05	Billet à ordre.....	19
3.06	Arrivée de l'échéance.....	19
3.07	Paiement par anticipation.....	20
3.08	Vente de la chose d'autrui.....	20
3.09	Déchéance du terme.....	20
4.00	SÛRETÉS.....	21
4.01	Cautionnement.....	21
4.01.01	Engagement.....	21
4.01.02	Solidarité.....	22
4.01.03	Renonciation.....	22
4.01.04	Présomption.....	22
4.01.05	Portée.....	22
4.01.06	Juridiction.....	23
4.02	Réserve du droit de propriété.....	23
5.00	ATTESTATIONS RÉCIPROQUES	23
5.01	Statut.....	23
5.02	Capacité.....	24
5.03	Effet obligatoire.....	25
5.04	Résidence.....	25
5.05	Commission.....	25
5.06	Assurances.....	25
5.07	Prête-nom.....	25

5.08	Stipulations Essentielles	25
5.09	Divulgateion	26
6.00	ATTESTATIONS DE L'ACHETEUR.....	26
7.00	ATTESTATIONS DU VENDEUR.....	26
7.01	Actifs Visés.....	26
7.01.01	Propriété et absence de Charges.....	26
7.01.02	Qualité et état.....	26
7.01.03	Autorisations	26
8.00	OBLIGATIONS RÉCIPROQUES.....	26
8.01	Information Confidentielle	27
8.01.01	Engagement.....	27
8.01.02	Fin du Contrat.....	27
8.02	Assurance.....	28
8.02.01	Garantie d'assurance	28
8.02.02	Montant	28
8.02.03	Émetteur	28
8.02.04	Coassuré	28
8.02.05	Étendue de la responsabilité.....	28
8.03	Indemnisation	28
8.03.01	« Perte ».....	28
8.03.02	Portée.....	29
8.03.03	Procédure.....	29
8.03.04	Franchise.....	30
8.03.05	Limitation.....	30
8.04	Divulgateion.....	30
8.05	Honoraires et frais.....	31
9.00	OBLIGATIONS DE L'ACHETEUR.....	31
9.01	Divulgateion.....	31
9.02	Prise de livraison.....	31
9.03	Assurance.....	31
9.03.01	Souscription.....	31
9.03.02	Montant	31
9.03.03	Copie certifiée la police d'assurance.....	31
9.03.04	Refus ou annulation.....	32
9.03.05	Cession	32
9.03.06	Remplacement ou réparation.....	32
9.03.07	Émetteur	32
10.00	OBLIGATIONS DU VENDEUR.....	32
10.01	Livraison.....	32

11.00	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES.....	33
11.01	Cession.....	33
11.01.01	Interdiction.....	33
11.01.02	Inopposabilité.....	34
11.01.03	Exception.....	34
11.02	Force Majeure.....	34
11.02.01	Exonération de responsabilité.....	34
11.02.02	Prise de mesures adéquates.....	34
11.02.03	Droit de l'autre PARTIE.....	34
11.03	Relations entre les PARTIES.....	34
11.03.01	Entrepreneurs indépendants.....	35
11.03.02	Contrôle.....	35
11.03.03	Aucune autorité.....	35
11.04	Exécution complète.....	35
11.05	Recours.....	35
11.05.01	Choix.....	36
11.05.02	Aucune restriction.....	36
11.06	Prescription.....	36
11.07	Contrat préconstitutif.....	36
12.00	DISPOSITIONS GÉNÉRALES.....	36
12.01	Avis.....	36
12.02	Résolution des différends.....	37
12.02.01	Négociations de bonne foi.....	37
12.02.02	Médiation.....	37
12.02.03	Arbitrage.....	38
	a) Avis.....	38
	b) Réponse.....	38
	c) Nomination d'un troisième arbitre.....	39
	d) Sous-contrats.....	39
	e) Confidentialité.....	39
	f) Audition.....	39
	g) Décision.....	40
	h) Frais.....	40
	i) Dispositions supplétives.....	40
12.03	Élection.....	40
12.04	Exemplaires.....	40
12.05	Modification.....	40
12.06	Non-renonciation.....	41
12.07	Transmission électronique.....	41
13.00	FIN DU CONTRAT.....	41
13.01	Avec préavis du VENDEUR.....	41
13.02	Avec préavis de l'ACHETEUR.....	42

14.00 ENTRÉE EN VIGUEUR..... 42

 14.01 Effet rétroactif..... 42

 14.02 Vigueur immédiate 42

 14.03 Vigueur différée..... 43

15.00 DURÉE..... 43

 15.01 Indéterminée 43

 15.02 Survie 43

16.00 PORTÉE 43

LISTE DES ANNEXES

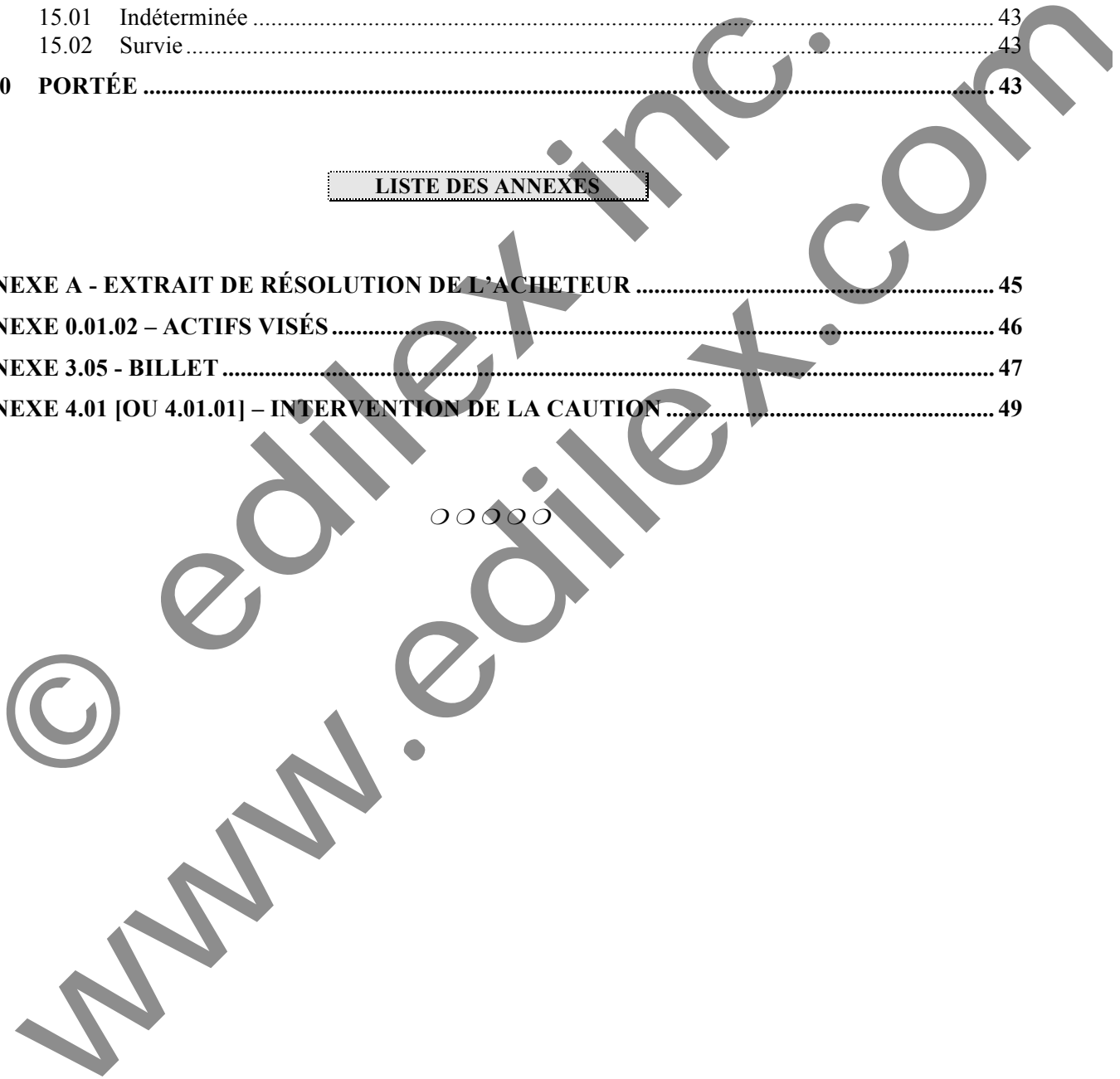
ANNEXE A - EXTRAIT DE RÉOLUTION DE L'ACHETEUR 45

ANNEXE 0.01.02 – ACTIFS VISÉS 46

ANNEXE 3.05 - BILLET 47

ANNEXE 4.01 [OU 4.01.01] – INTERVENTION DE LA CAUTION 49

○○○○○



CONTRAT DE VENTE D'ACTIFS intervenu en la ville de, province de Québec, Canada.

ENTRE: V1 (nom de la personne physique), (occupation), domicilié(e) et résidant au (numéro civique et nom de la rue), en la ville de (nom de la ville), province de (nom de la province), (code postal);

OU

V2 (nom ou dénomination sociale), personne morale dûment constituée selon la Loi sur les (nom de la loi sous laquelle la société par actions a été constituée), ayant sa principale place d'affaires au (numéro civique et nom de la rue), en la ville de (nom de la ville), province de (nom de la province), (code postal), et dûment immatriculée sous le numéro (.....) conformément à la Loi (nom de la loi relative à la publicité légale des entreprises sous laquelle la société par actions est immatriculée);

OU

V3 (nom ou dénomination sociale), personne morale dûment constituée selon la Loi sur les (nom de la loi sous laquelle la société par actions a été constituée), ayant son siège social au (numéro civique et nom de la rue), en la ville de (nom de la ville), province de (nom de la province), (code postal), et dûment immatriculée sous le numéro (.....) conformément à la Loi (nom de la loi relative à la publicité légale des entreprises sous laquelle la société par actions est immatriculée), représentée par (nom du représentant), son (titre du représentant), qui est dûment autorisé à agir à cette fin;

OU

V4 (nom ou dénomination sociale), personne morale dûment constituée selon la Loi sur les (nom de la loi sous laquelle la société par actions a été constituée), ayant son siège social au (numéro civique et nom de la rue), en la ville de (nom de la ville), province de (nom de la province), (code postal), et dûment immatriculée sous le numéro (.....) conformément à la Loi (nom de la loi relative à la publicité légale des entreprises sous laquelle la société par actions est immatriculée), représentée par (nom du représentant), son (titre du représentant), qui est dûment autorisé à agir à cette fin tel qu'il(elle) le déclare [ou tel

Table with 2 columns: ACHETEUR, VENDEUR

qu'indiqué dans l'extrait de résolution de l'administrateur unique [ou du conseil d'administration]]];

OU

V5 (*nom commun*), [société en nom collectif], **OU** [société en commandite représentée par(*nom de son commandité*), son commandité], **OU** [société en participation], **OU** [co-entreprise], **OU** [collaboration], **OU** [toute autre regroupement de personnes] exploitant une entreprise par l'exercice d'une activité économique organisée à caractère commercial, dûment formée selon le [Code civil du Québec] OU [le régime de droit commun applicable] OU [toute autre législation applicable], ayant sa principale place d'affaires au (*numéro civique et nom de la rue*), en la ville de (*nom de la ville*), province de (*nom de la province*), (*code postal*), et dûment immatriculée (*selon le cas*) sous le numéro (.....) conformément à la Loi (*nom de la loi relative à la publicité légale des entreprises sous laquelle est immatriculée*), représentée par (*nom du représentant*), son (*titre du représentant*), qui est dûment autorisé à agir à cette fin tel qu'il(elle) le déclare [ou tel qu'indiqué dans l'extrait de résolution des associés de la société en nom collectif], **OU** [ou tel qu'indiqué dans l'extrait de résolution de l'administrateur unique [ou du conseil d'administration] du commandité de la société en commandite], **OU** [ou tel qu'indiqué dans l'extrait de résolution des associés de la société en participation], **OU** [ou tel qu'indiqué dans les extraits de résolutions de l'administrateur unique [ou du conseil d'administration] de chacun des participants à la co-entreprise], **OU** [ou tel qu'indiqué dans les extraits de résolutions de l'administrateur unique [ou du conseil d'administration] de chacun des collaborateurs à l'accord de collaboration], **OU** [ou tel qu'indiqué dans l'extrait de résolution des membres de tel autre regroupement de personnes];

CI-APRÈS DÉNOMMÉE L' « ACHETEUR »;

ET: (*identification du vendeur*);

CI-APRÈS DÉNOMMÉE LE « VENDEUR »;

CI-APRÈS COLLECTIVEMENT DÉNOMMÉES LES « PARTIES ».

ACHETEUR	VENDEUR

PRÉAMBULE

LES PARTIES DÉCLARENT CE QUI SUIT:

- A) Le VENDEUR exploite notamment une entreprise de (*description de l'entreprise*) au, rue, en la ville de, province de Québec, (ci-après dénommée l'« Entreprise »);
- B) Le VENDEUR a convenu de vendre certains biens meubles corporels qui font partie des actifs de l'Entreprise mais qui ne sont pas essentiels à son exploitation dans le Cours Normal des Activités, à l'ACHETEUR qui a convenu de les acheter, et ce, conformément aux modalités et conditions énoncées aux présentes;
- C) Les PARTIES désirent consigner les modalités de leur entente à ce sujet dans un écrit sous seing privé;
- D) Les PARTIES désirent que cet écrit s'interprète comme un contrat de gré à gré.

À CES FINS, LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT :

0.00

INTERPRÉTATION

0.01 Terminologie

À moins d'indication contraire dans le texte ou d'incompatibilité avec celui-ci, les mots et expressions commençant par une majuscule qui apparaissent dans le Contrat, ou dans toute documentation accessoire ou subordonnée à celui-ci, s'interprètent comme suit :

0.01.01 Activités

signifie (*description générale des activités du vendeur*);

0.01.02 Actifs Visés

désigne les biens meubles corporels appartenant au VENDEUR qui font partie des actifs de l'Entreprise mais qui ne sont pas essentiels à son exploitation dans le Cours Normal des Activités, lesquels sont énumérés ci-après :

ACHETEUR	VENDEUR

- a) l'équipement, la machinerie et l'outillage se trouvant ou non dans l'Entreprise mais n'étant pas essentiels à son exploitation dans le Cours Normal des Activités, dont la liste apparaît à l'annexe 0.01.02 a) des présentes; ET/OU
- b) les biens mobiliers, à savoir le mobilier et l'équipement de bureau, les équipements de cuisine et autres biens de même nature se trouvant ou non dans l'Entreprise mais n'étant pas essentiels à son exploitation dans le Cours Normal des Activités, dont la liste apparaît à l'annexe 0.01.02 b) des présentes; ET/OU
- c) le matériel et l'équipement informatique et de bureautique, y compris les logiciels et bases de données se trouvant ou non dans l'Entreprise mais n'étant pas essentiels à son exploitation dans le Cours Normal des Activités, dont la liste apparaît à l'annexe 0.01.02 c) des présentes; ET/OU
- d) tout le matériel roulant de l'Entreprise, incluant sans s'y limiter, les automobiles, camions, chariots élévateurs, attaches, remorques et autres biens de même nature se trouvant ou non dans l'Entreprise mais n'étant pas essentiels à son exploitation dans le Cours Normal des Activités, dont la liste apparaît à l'annexe 0.01.02 d) des présentes.

0.01.03 Cas de Défaut

signifie l'un ou l'autre des événements suivants :

- a) si l'une des PARTIES ne fait pas un des paiements (de capital ou d'intérêt) selon le calendrier prévu et qu'elle ne corrige pas un tel défaut dans les (.....) jours suivant réception d'un avis à cet effet;
- b) si l'une ou l'autre des sûretés prévues au Contrat est réduite en valeur, déchue ou expirée avant que l'obligation qu'elle garantit ne soit exécutée;
- c) si l'une des PARTIES, dans ses états financiers intérimaires ou annuels, ne présente pas un ratio de fond de roulement d'au moins 1:1;
- d) si les activités de l'une des PARTIES sont interrompues pour quelque raison que ce soit pendant une période consécutive de (.....) jours ou plus;
- e) si l'une des PARTIES fait cession de ses biens au bénéfice de ses créanciers ou liquide involontairement ses biens;
- f) si l'une des PARTIES devient insolvable ou si une requête en faillite la visant est déposée et qu'un jugement final confirmant sa faillite est rendu;
- g) si l'une des PARTIES vend, cède ou transfère ses droits dans le Contrat, en entier ou en partie, sans avoir obtenu l'autorisation écrite préalable de

ACHETEUR	VENDEUR

- h) si l'une des PARTIES ne se conforme pas à l'un ou l'autre de ses engagements découlant du Contrat ou de tout contrat accessoire ou subordonné à celui-ci et que tel défaut n'est pas corrigé dans les (.....) suivant la réception d'un avis de défaut de
- i) si l'une des PARTIES (ou l'une ou l'autre de ses Filiales) fait l'objet d'un Changement de Contrôle;

0.01.04 Changement de Contrôle

signifie, relativement à une PARTIE ayant le statut d'une personne morale, n'importe lequel des événements suivants :

- a) l'acquisition directe ou indirecte par une Personne ou entité de titres d'une telle personne morale représentant plus de CINQUANTE POUR CENT (50 %) des droits de vote de cette dernière ou du droit d'élire ou de nommer la majorité des administrateurs de cette personne morale;
- b) une entente portant sur la vente ou la disposition de tous ou de substantiellement tous les actifs de la personne morale;
- c) une réorganisation de la personne morale menant au transfert des droits conférés par le Contrat d'une PARTIE à une Personne Liée;
- d) une fusion impliquant la personne morale; ou
- e) l'approbation par les actionnaires de la personne morale d'un plan pour la liquidation complète de cette dernière;

0.01.05 Charge

désigne une hypothèque, priorité, sûreté, charge, servitude, bail, crédit-bail et autre droit grevant un bien donné ainsi que tout droit, actuel ou potentiel, conféré à une Personne, portant sur un tel bien, incluant, sans limiter la portée de ce qui précède, un droit de premier refus ou une option et une réclamation de toute nature alléguant ou prétendant à une telle charge ou à un tel droit;

0.01.06 Contrat

désigne le présent contrat incluant le préambule et ses annexes, toute documentation accessoire ou subordonnée à celui-ci, ainsi que toutes les modifications qui peuvent lui être apportées à l'occasion par les PARTIES, conformément à l'article 12.05 du Contrat; les expressions « des présentes », « aux présentes », « en vertu des présentes », « par les

ACHETEUR	VENDEUR